



Depuis septembre 2015, **LE TRANSPORT SCOLAIRE EST GRATUIT** pour les élèves isérois répondant aux critères d'éligibilité.

Attention : votre enfant doit tout de même être muni d'un titre de transport valide. Découvrez quelles sont les **3 conditions** pour obtenir le titre de transport de votre enfant ou une bourse, et faites vos demandes auprès du Pack Rentrée.

À noter : un justificatif de domicile devra **obligatoirement** être fourni pour toute demande de transport.

Le Département est chargé par la Région d'organiser les transports scolaires pour les élèves remplissant les **3 conditions suivantes** :

Votre enfant doit être **domicilié en Isère**.

Le domicile pris en compte est celui des parents ou des représentants légaux de l'élève.

ET

- Il doit être **scolarisé dans un établissement scolaire du 1er ou 2nd degré, public ou privé sous contrat** avec le Ministère de l'Education Nationale ou tout autre ministère (Agriculture, Défense, etc.).

1er degré : écoles maternelles et élémentaires, 2nd degré : collèges, MFR (Maison Familiale et Rurale) et lycées (hors post-bac, y compris agricoles).

ET

- Son **domicile** et son **établissement scolaire ne doivent pas être tous les 2 situés dans la même** communauté de communes ou d'agglomération parmi les 5 suivantes :
 - La Métro (métropole grenobloise)
 - Vienne Condrieu Agglomération
 - Pays Voironnais
 - Pays du Grésivaudan
 - CAPI (Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère).

L'inscription est indispensable :

- pour **garantir la sécurité des élèves**,
- pour pouvoir **dimensionner les services de transport** en fonction du nombre d'élèves.

À défaut d'être muni d'un titre de transport valide, **votre enfant sera susceptible d'être verbalisé.**

MODE D'EMPLOI :

1. **Avant de faire votre demande : Identifiez** le réseau de transport utilisé par votre enfant (*Transisère*, SNCF...).

En cas de doute et pour plus d'informations sur les réseaux, les lignes et les horaires :

- www.itinisere.fr
- www.transisere.fr ou contactez Allô *Transisère* au 0820 08 38 38 (0.12€/minute).
- www.oura.com

2. **Consultez la rubrique correspondant à la situation de votre enfant :**

- Si votre enfant est **interne** > rubrique « [L'aide au transport pour les élèves internes](#) »
- Si votre enfant est **externe** ou demi-pensionnaire > rubrique selon le réseau emprunté par votre enfant

3. **Faites votre demande** de titre de transport, de carte oura ou de bourse **auprès du Pack Rentrée :**

- Avant le **15 juillet** en ligne (sur votre [espace personnel](#))
- Avant le **5 juillet** par courrier (en retournant le formulaire de la brochure distribuée à votre enfant par son établissement scolaire).